

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karl

<https://www.cadre21.org/membres/2e7dc32232125b49ae520ab1>

Date d'obtention : 2022-03-07 14:13:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Ouvrir la trousse et suivre les étapes proposées. Nous devons nous poser la question suite à notre analyse si la situation doit être réglée à l'interne ou avec l'aide des policiers. Notre constat est en lien avec des intentions malsaines quant à la production de sextos et de causé du tort à autrui

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut regarder tous les paramètres et être à l'affût nouveaux événements. Il faut faire preuve de vigilance dans ce genre de situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La saisie du téléphone, le témoignage de la victime et l'accompagnement de celle-ci